



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 30/09/2021

Date d'affichage : 30/09/2021

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 04

Votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Madame Françoise RASTOLL, Annie CALLAMARD, Martine DURET, Nadège GEOFFROY, Martine MARCUCCILLI, Anne-Helene MATHIEU.
- Messieurs Ludovic LAFARGE, Yohan BARTHEL, Éric MERLINO, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

Excusé ayant donné procuration : Mourad RAHMANI, procuration à Françoise RASTOLL
Sylvie PEGOURIE, procuration à Dominique PETRONE
Thierry DUSSAUGE, procuration à Marine MARCUCCILLI
Xavier LANTHEAUME, procuration à Martine DURET

Secrétaire de séance : Annie CALLAMARD

La séance est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Yohan BARTHEL accepte cette fonction et est désigné à l'unanimité par le Conseil.

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2021 – 11 voix pour
2 absentions – Martine DURET et Xavier LANTHEAUME
2 contre -Martine MARCUCCILLI et Thierry DUSSAUGE**

Observations de Madame Martine Marcuccilli :

La commune était en attente de plusieurs devis.

Les clés USB ne sont pas les propos de Martine.

Remarque : auparavant il n'y avait pas d'exonérations.

A noter l'arrivée de Anne-Hélène et Nadège juste après le vote du secrétaire de séance.

A noter l'arrivée de Mesdames Anne-Hélène Mathieu et Nadège Geoffroy juste après le vote du secrétaire de séance.

Monsieur Éric Merlino demande de respecter le délai légal de l'affichage du compte-rendu du Conseil Municipal.

Rappel sur les délais légaux d'affichage du compte-rendu du Conseil Municipal :

Journal Officiel du Senat :

« Le compte rendu de séance est mentionné à l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales (CGCT) en tant **qu'il doit être affiché dans les huit jours suivant la séance du conseil municipal**. Le Conseil d'État a précisé que le compte rendu de séance relève de la compétence du maire à qui il appartient de déterminer les extraits à afficher et à qui il incombe de faire procéder à l'affichage (2 décembre 1977, comité de défense de l'environnement de Mâcon-Nord). Le fait que le compte rendu doit être approuvé par le conseil municipal n'est prévu par aucune disposition législative ou réglementaire, pas plus que par la jurisprudence ».

Il faut compléter le décret 2016-146-article 2 du 11 février 2016 de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales modifié le 7 août 2015, qui précise : « Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. »

Intervention de Monsieur Thibaut Girard :

Monsieur Thibaut Girard, cogérant du bungalow « produits de la ferme », est venu exposer les dysfonctionnements successifs du groupe froid sur le kiosque et informer sur leur perte d'exploitation de décembre à août qui s'élève à 8 000 €. Il précise qu'ils n'ont pas pris la décision d'ouvrir un dossier auprès de leur assurance pour cette perte financière. Il indique qu'ils souhaitent obtenir du Conseil Municipal un dégrèvement sur le montant total de la convention d'occupation du domaine public. Ce souhait fera l'objet d'une délibération au Conseil Municipal prochain, dégrèvement ou pas, à hauteur du delta entre la location et leur coût du déplacement du bungalow. Des élus soulignent l'absence d'informations par affichage de leur part, aux habitants, concernant leurs difficultés.

1. Présentation et proposition d'offre de prêt bancaire

Banque	Taux	Durée (en années)	Annuité (en €)	Coût (en €)
Caisse Epargne	0,98% (fixe)	25	63 203,92	183 096,40
Caisse Epargne	0,95% (fixe)	30	53 577,67	210 328,50
Banque des Territoires	0,6 (variable)	25 à 40	54 507,84	218 175,60
Crédit Agricole	1,06	25	64 041,89	202 447,25
Crédit Mutuel	Pas d'offre			
CIC	Pas d'offre			

Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes offres de prêts bancaires pour la réalisation du raccordement de la station d'épuration de Saint Marcel sur celle de Saint André de Corcy.

Le Conseil Municipal choisit la Caisse d'Epargne et autorise Monsieur le Maire à contracter un prêt de 1398400 euros remboursable en 30 annuités, 985000 euros à taux fixe de 0,93% et 413400 euros à taux fixe de 1,13%.

Vote : 2 voix contre – Martine MARCUCCILLI, Thierry DUSSAUGE / 3 abstentions : Martine DURET, Xavier LANTHEAUME, Éric MERLINO / 10 voix pour.

2. Présentation et prise de connaissance du rapport d'activité et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Commune de la Dombes.

Prise de connaissance du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Commune de la Dombes.

Prise de connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la prévention et de gestion des déchets, de la Communauté de Communes de la Dombes.

Il ne s'agit pas d'une approbation mais d'une prise de connaissance.

3. Informations

↳ Tracker photovoltaïque RSE :

Panneau photovoltaïque qui pivote et suit automatiquement le soleil afin d'optimiser sa production. RSE viendra présenter cette solution d'énergie solaire dans un prochain conseil.



↳ Demande de Madame Charton, fleuriste auto entrepreneuse, ex-gérante de l'Etang Fleuri à Saint André de Corcy, pour un devis d'installation d'un établi devant la boulangerie le week-end afin de proposer à la vente ses compositions fleuries.

↳ Information d'une demande d'installation d'un automate à Pizza.

↳ Proposition de changement du logiciel de gestion CERIG versus Berger-Levrault => Réflexion sur une formation CERIG pour le Secrétariat de mairie ou acquisition d'une version adaptée aux communes de moins de 2500 habitants du logiciel Berger-Levrault, pas de bascule pour l'instant.

La séance est levée 22h45

Le Maire,
Dominique PETRONE



Le Secrétaire de Séance,
Annie CALLAMARD.

